

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le mardi, 20 novembre 2018 sur les 19 heures en la salle du conseil municipal située au 1060, rue Moulin-Payet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La présente assemblée est présidée par Madame la mairesse, Chantal Denis.

Participent également à cette dernière Mesdames les conseillères Patricia Bégin et Ghislaine Massé et Messieurs les conseillers Harry Gow, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, et Robert Mayrand.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Denis Meunier et l'inspecteur municipal, Monsieur Pierre Auclair sont également présents.

Madame la mairesse déclare la présente assemblée publique de consultation ouverte.

La présente assemblée se tient à la suite de l'adoption par la conseil, le 16 octobre dernier, de la résolution 2018-10-245 relativement à une demande dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) visant la construction de deux triplex sur le lot actuel 4 834 119 sis au 1113, rue du Rivage.

Madame la mairesse cède la parole à Monsieur le conseiller Robert Mayrand qui présente le projet qui est suivi de l'inspecteur municipal, Monsieur Pierre Auclair qui précise les motifs qui justifient une demande dans le cadre de ce règlement.

À la suite des informations transmises, Madame la mairesse ouvre la période de questions.

Près de dix personnes se sont manifestés sur les trente-deux présentes.

Plusieurs ont fait part de leurs craintes à l'égard de la protection du patrimoine, de la hauteur des bâtiments, des risques de glissement de terrain, de la contamination possible du site.

Après avoir entendu les gens qui désiraient s'exprimer sur ce projet, Madame la mairesse a remercié les personnes présentes de leur présence et les a informées que la municipalité avait pris bonne note des commentaires reçus et qu'elle amorcera une réflexion à l'égard de ceux-ci avant de poursuivre la démarche.

La consultation est maintenant terminée, Madame la mairesse clôt l'assemblée à 19h35.

Madame Chantal Denis
Mairesse

Denis Meunier
Directeur général et secrétaire-trésorier